

RAPPORT du MAIRE



CLAUDE CHARBONNNEAU sur la SITUATION FINANCIÈRE de la VILLE

À l'automne 2005, je m'engageais à rendre publique, dès le mois d'octobre de chaque année, la situation financière de la Ville de Prévost et ce, afin de faire place, au mois de novembre, à la présentation du rapport sur les indicateurs de gestion. Ainsi, voici donc la situation financière de la ville pour l'année 2006, telle que constatée suite à une analyse financière des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total.

Les états financiers 2005

Conformément au rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2005, la Ville a fait des dépenses pour un montant de 7339812\$. Les revenus, pour l'année 2005, ont été de 8268120\$. La Ville a ainsi dégagé un surplus de 928308\$, tel qu'en fait foi le rapport du vérificateur approuvé par le conseil municipal en date du 10 avril 2006. Ce montant de surplus a été affecté de la façon suivante: 466435\$ au budget 2006 et le solde a été conservé à même les surplus libres.

Les revenus et les dépenses pour l'année 2006

- Tous les modules municipaux ont identifié les budgets requis d'ici le 31 décembre 2006 afin de compléter les mandats et activités qui leur ont été confiés par le Conseil au début de l'année. Par conséquent, pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2006 et en fonction des données connues au 1^{er} septembre, nous estimons des revenus de 9017115\$ et des dépenses de 8924750\$.
- Au nom de tous mes collègues, je remercie et félicite le conseiller, monsieur Sylvain Paradis et le trésorier, monsieur Jean-Yves Crispin qui, pour une sixième année consécutive, ont vérifié minutieusement et patiemment tous les comptes payables pour s'assurer de leur conformité avec les engagements administratifs.
- La préparation du budget 2007 ainsi que le **Plan triennal d'immobilisations (PTI)** demeure l'une des principales préoccupations du conseil municipal; nous y consacrerons encore cette année tous nos efforts.

Endettement total net à long terme de Prévost

- Au 31 décembre 2005, l'endettement total à long terme de la Ville était de 7339808\$, tel qu'en fait foi le rapport du vérificateur déposé par monsieur Richard Deslauriers, comptable agréé. La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables est de 2461691\$, la portion de la dette assumée dans le cadre de règlements applicables à certaines rues est de 4856893\$ et un montant de 21224\$ est supporté par une tierce partie (gouvernement, ect...).
- Dans le cadre du **Plan triennal d'immobilisations (PTI)** 2006-2007-2008, le conseil municipal vise à maintenir un équilibre entre les besoins de la population et la croissance de notre ville comptant présentement plus de 9393 citoyennes et citoyens.
- Les principaux éléments dudit **Plan triennal** réalisés ou acquis en 2006 sont énumérés ci-dessous. Le pourcentage de répartition des règlements finançant ces travaux est conforme à la **Politique de réfection des infrastructures de rue** adoptée par le conseil municipal suite aux travaux du «Comité des Sages» et du colloque du 25 septembre 2001.

- D'autres immobilisations ont été réalisées ou budgétées au cours de l'année, à savoir :

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS 1,07\$/100\$
Installation de gabarits au pont Shaw	Fonds de roulement	100 %
Réfection du stationnement de l'hôtel de ville	Budget courant	100 %
Mise à niveau du parc informatique	Fonds de roulement	100 %
Mise à niveau du serveur informatique	Fonds de roulement	100 %
Implantation du dossier central du citoyen et du logiciel de qualité des services	Fonds de roulement	100 %
Réfection de l'égout sur la rue Valiquette	Budget courant	100 %
Aménagement d'un terrain de planche à roulettes au Lac-Renaud	Fonds parc et terrains de jeux	100 %

- Le conseil municipal a autorisé des immobilisations qui sont **actuellement en cours de réalisation** en 2006 :

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS 1,09\$/100\$	DETTE RIVERAINS
Construction du boulevard des Clos-Prévostois (300 m linéaire)	Règlements 535, 536 et 566	50 %	50 %
Construction de la rue du Clos-des-Réas (services) (400 m linéaire)	Règlement 538 promoteur	0 %	100 %
Construction du suppresseur d'aqueduc Clos-Fourtet	Règlement 547	0 %	100 %
Prolongement du réseau d'égout dans la zone commerciale du boulevard du Curé-Labelle	Règlement 565	0 %	100 %
Protection incendie - Route 117, face à l'usine d'épuration	Règlement 535	100 %	0 %
Camion incendie et équipements	Règlement 539	100 %	0 %
Construction de la rue Roméo-Monette (210 m)	Règlement 561-A	46,5 %	53,5 %
Prolongement du réseau d'égout entre le 1036 et le 1072, rue Principale	Règlement 555 Règlement 569	20 % 50 %	80 % 50 %
Réfection du collecteur d'égout dans le secteur du chemin du Plein-Air	Règlement 564	0 %	100 %
Réfection du pavage du chemin du Lac-René	Règlement 568	81 %	19 %

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS 1,07\$/100\$	DETTE RIVERAINS
Aménagement parc des Morilles (phase 2)	Fonds parc et terrains de jeux	100 %	0 %
Aménagement parc de la Coulée (phase 3)	Budget courant	100 %	0 %
Aménagement paysager - terrain station de pompage (Domaine Laurentien)	Budget courant	100 %	0 %
Pavage parc linéaire (200') Gare de Prévost	Fonds parc et terrains de jeux	100 %	0 %
Mise aux normes des parcs Lesage et Terrasse-des-Pins	Fonds parc et terrains de jeux	100 %	0 %
Aménagement d'un espace vert à l'intersection de la rue Chalifoux et de la rue Morin	Budget courant	100 %	0 %
Mise à niveau du parc Val-des-Monts et installation d'un module de jeux pour la petite enfance	Fonds parc et terrains de jeux	100 %	0 %
Construction du prolongement de la rue Desjardins	Règlement 532 et		
Promoteur	100 %	0 %	
Construction de la fondation de la rue du Monarque	Règlement 537	30 %	70 %
Construction de la rue Paul-Émile-Laperrière	Règlement 553	0 %	100 %
Ajout d'une vanne d'aqueduc à l'angle des rues Principale et de l'École	Budget courant	100 %	0 %
Réhabilitation camion incendie 1112	Règlement 539	100 %	0 %
Aménagement intérieur de la caserne	Budget courant	100 %	0 %
Réfection de l'aqueduc route 117 (au Nord de Louis-Morin)	Règlement 560	100 %	0 %
TRAVAUX DE VOIRIE (Réfection de pavage)			
Rue des Anciens, près de la rue des Nobles			
Face au 1124, rue des Anciens			
Face au 1136, rue des Anciens			
Intersection de la rue Boivin et du ch. du Lac-Écho			
1038, rue Derouin			
Chemin du Lac-Écho (Écocentre)			
Intersection des rues Principale et Morin			
Face au 911, rue principale			
1589, rue Roy			
Face au 1481, chemin du Lac-Renaud			
Rue Valiquette			
Intersection de la rue Richer et Route 117			
Intersection des rues Bellevue et de la Falaise	Fonds de roulement	100 %	0 %
Face au 1118, rue Bellevue			
Intersection de la montée Sauvage et de la rue du Sommet			
Intersection de la rue des Épinettes et de la Route 117			
Intersection de la rue des Épinettes et de la rue des Érables			
Intersection du boul. Lac-St-François et de la rue des Pins			
Face au 1176, rue des Pélicans			
Face au 304, rue des Canaris			
Face au 291, rue des Bouleaux			
Rue Bellevue (boîtes postales)			
Intersection des rues Bellevue et de la Falaise			
Rue du Clos-du-Marquis (Parc de la Coulée)			

- En 2007, le conseil municipal poursuivra les travaux d'immobilisations suivants, planifiés et prévus au budget en 2006 :

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS LA TAXE FONCIÈRE	DETTE RIVERAINS
Salle de spectacle - Église	Règlement 544 et Fonds de roulement	100 %	0 %
Aqueduc P.S.L. - Étude DRASTIC	Fonds aqueduc - PSL	3,5 %	96,5 %
Aqueduc Lac-Écho - Étude DRASTIC	Fonds aqueduc - Lac-Écho	3,5 %	96,5 %
Pavage Versant-du-Ruisseau	Règlement 531	0 %	100 %

Rémunération et allocations des membres du conseil

La rémunération annuelle du maire est de 23369\$ imposable, plus un montant non imposable de 11685\$ annuellement, à titre d'allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent une somme annuelle de 7790\$ imposable, plus un montant non imposable de 3895\$ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant reçoit une somme imposable de 200\$ par mois.

Le maire ou le conseiller qui occupe une charge de membre au sein de l'un des comités ou commissions de la Ville ou de la MRC de la Rivière-du-Nord, énumérés au règlement 556, a droit à une rémunération additionnelle de soixante-huit dollars (68\$) par mois, par comité et d'une allocation de dépense non imposable de trente-quatre dollars (34\$) par mois, par comité. Toutefois, indépendamment du nombre de comités ou de commissions auquel l'élu est membre, cette rémunération additionnelle est limitée à un maximum de deux cent quatre dollars (204\$) par mois.

Liste des contrats octroyés de plus de vingt-cinq mille dollars

La liste des contrats de plus de 25000\$ est disponible sur notre site Internet (www.ville-prevost.qc.ca), ainsi qu'au comptoir de l'hôtel de ville. Cette liste comprend également les contrats de plus de 2000\$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25000\$.